

**2009/1611 - Convention de coproduction pour un documentaire de 52 minutes "La grande année"**  
(Direction de l'Education) (BMO du 10/08/2009, p. 1402)

Rapporteur : M. FOURNEL Yves

M. FOURNEL Yves, rapporteur : Avis favorable de la Commission. J'attends les remarques de nos Collègues pour intervenir.

Mme de LAVERNEE Inès : Monsieur le Maire, chers Collègues, à l'occasion de ce dossier, je voudrais revenir sur les questions que nous nous posons au sujet de la chaîne Cap Canal. Elles concernent essentiellement deux points : l'utilisation de cet outil par les écoles de la Ville de Lyon et son évolution depuis sa création en 1991.

Au regard de l'investissement de la Ville (près d'un million d'euros par an) et compte tenu de votre souci d'économies, nous nous posons la question du bien fondé du financement de cet outil.

Bien sûr, des enquêtes ont été réalisées par la Ville mais les taux de réponse oscillent entre 4,36 % (2007/2008) et 19 % (2000/2001) - nous ne connaissons pas ceux de cette année- et sont trop faibles pour que nous puissions nous faire un jugement pertinent.

Quelle utilisation par les écoles de la Ville de Lyon ?

Les élus de notre Groupe ont été amenés à réaliser eux-mêmes une enquête auprès de 177 écoles. Notre taux de retour a été de 87 écoles, soit 49,15 %. Nous avons ainsi appris que :

- une école ne connaît même pas la chaîne Cap Canal ;
- plus des 2/3 des écoles ne l'utilisent jamais dont 35 % car leur matériel est obsolète, voire inexistant ;
- sur le tiers restant, plus de 80 % disent ne l'utiliser qu'occasionnellement (c'est-à-dire moins de 5 fois par an).

Je vous laisse calculer le nombre d'écoles qui l'utilisent régulièrement.

Face à ce constat, il est nécessaire de s'interroger sur l'évolution de cette chaîne depuis sa création. C'est mon deuxième point.

Cap Canal a été créée en 1991, en partenariat avec l'Education Nationale sous la forme d'une chaîne de service public à vocation éducative. Les programmes diffusés étaient essentiellement centrés sur l'école primaire, ce qui justifiait l'implication de la Ville dans son financement.

Depuis 2006, un tournant a été pris. Des partenariats avec l'Université de Lyon, l'AFPA, la Région Rhône-Alpes entre autres, ont élargi son public à tous les âges de la vie, l'éloignant de ce fait de sa vocation première.

Par conséquent, c'est le bien fondé de son financement par la Ville de Lyon qui pose question : est-ce aux Lyonnais de financer pour près d'un million d'euros, une chaîne éducative qui s'adresse de moins en moins à leurs enfants ? Cap Canal deviendrait-elle une Société d'Economie Mixte, comme le dit la rumeur ? Qu'en est-il ?

Devant nos interrogations répétées, vous nous aviez promis, Monsieur l'Adjoint à l'Education, de faire à la rentrée une réunion d'information sur le site de Cap Canal. La rentrée est désormais passée et nous attendons toujours...

Il est très important pour nous que soit mis en concordance l'engagement financier de la Ville de Lyon dans cette chaîne et la mission éducative qui lui revient.

Vous comprendrez qu'en l'absence de réponses de votre part à ces questions, nous nous abstiendrons sur ces rapports. J'ajoute que dans la mesure où le Directeur de Cap Canal a annoncé qu'il serait tête de liste aux Régionales de 2010 et qu'il se mettrait en disponibilité le temps de cette campagne électorale comme il l'a dit sur une radio samedi, nous voterons contre le renouvellement de la convention de sa mise à disposition.

Merci de votre attention.

M. FOURNEL Yves, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, d'abord, comme je m'y étais engagé, je vous annonce que je réunirai une Commission municipale élargie aux Conseillers municipaux qui le souhaiteront aux Subsistances, le mercredi 25 septembre de 10 h 30 à 12 h 30. Nous aurons donc tout loisir de pouvoir répondre précisément à vos questions et d'avoir la présentation par l'équipe de Cap Canal de l'ensemble des programmes et des évolutions.

De ce point de vue, l'engagement que j'avais pris est tenu et l'occasion de ce premier Conseil municipal me semble la bonne date pour vous la communiquer, chère Collègue. Il n'y a donc aucun retard de ce point de vue.

Vous me permettrez à cette occasion, quand nous nous verrons le 25 septembre, de contester complètement les chiffres que vous avez annoncés. Ils ne correspondent pas aux chiffres officiels.

Mme de LAVERNEE Inès : Ce sont nos chiffres, ce ne sont pas les chiffres officiels.

M. FOURNEL Yves : Je suis désolé, ceux qui sont travaillés avec l'Education Nationale et non pas ceux issus de conversations de couloir.

Donc je conteste formellement vos chiffres et j'amènerai lors de la Commission extra municipale (je crois que ce n'est pas le lieu ici) les différents éléments à ce sujet.

Vous revenez à chaque séance du Conseil municipal sur ce dossier de Cap Canal. Moi, je vous renverrai à la qualité des émissions et à la capacité de la chaîne à faire face à la fois à une extension des horaires de diffusion et à une extension des publics touchés contrairement à ce que vous indiquez. Rendez-vous le 25 septembre pour toutes les précisions que vous jugerez utiles.

M. HUGUET Patrick : Je suis assez surpris du propos de M. Fournel parce que ce ne sont pas des bruits de couloir, c'est le résultat d'une enquête très sérieuse qui a été faite par tous les élus du Groupe. Chaque élu municipal ou d'arrondissement ayant appelé nominativement les écoles de son arrondissement et cette enquête est très sérieuse. Vous n'avez pas à la critiquer.

M. LE MAIRE : C'est comme pour la réforme des collectivités locales, c'est totalement objectif !

M. HUGUET Patrick : Ce n'est pas le même thème et ce n'est pas le même sujet. Vous avez beau dire que Cap Canal fait de très beaux programmes, je crois quand même que personne ne les regarde et quand on interroge les écoles de la Ville, la plupart du temps elles ne s'en servent pas, soit parce que le matériel ne fonctionne pas, soit parce que les programmes ne sont pas adaptés à leur demande. Je crois qu'avec ce dossier, Monsieur Fournel, vous nous mentez et d'une certaine façon, vous nous « enfumez » depuis des années en nous expliquant...

M. LE MAIRE : Monsieur Huguet, je vous retire la parole si vous employez ce genre de thème...

M. HUGUET Patrick : C'est la réponse à vos bruits de couloir, acceptez la comme telle ; et je crois que la dépense est très importante pour un résultat qui est nul.

M. LE MAIRE : Monsieur Huguet, vous n'avez pas la parole !

M. HUGUET Patrick : J'ai répondu, c'est la réponse du berger à la bergère, Monsieur le Maire ! Vous ne faites pas toujours preuve d'autant de gentillesse dans vos propos, vous aussi !

M. LE MAIRE : Toujours, moi ! D'objectivité et d'impartialité !

M. HUGUET Patrick : Nous avons été à la même école !

M. LE MAIRE : Ah bon ? Laquelle ? Nous avons été à l'école de la vertu avec M. Huguet.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Ensemble pour Lyon s'est abstenu.)

(Adopté.)